

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

SEANCE DU 22 MAI 2019

* * * * *

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mai à 20h30 heures, le Conseil municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TAGLIONI, Maire de la commune.

Etaient présents : MM. POMMIER, MM. VEYER, Mme CRUAUD, (Adjoints), Mmes et MM. BIROT, BRUNET, FARIBAUT, FOURNY, FROGER, JOUBERT, PHILIPPEAU

Absents : Mmes et MM. BARBOT, BECKER, BRECHET (procuration MM POMMIER), DARRASSE (procuration Mme CRUAUD), GUIDEAU (procuration MM TAGLIONI), LARDEUX, VERRON

Secrétaire de séance : René POMMIER

* * * * *

01- MANDAT SPECIAL POUR L'ACCUEIL D'UNE DELEGATION DU BURUNDI

La commune et l'association Agir Là-bas vont recevoir cinq représentants du Burundi du 17 au 24 juin prochain. Afin de couvrir les frais de réception, il est proposé au conseil municipal de voter un mandat spécial estimé à 2 500 €. Les frais pris en charge seront les suivants : restauration, déplacements, visites.

Le remboursement des dépenses engagées se fera sur présentation de justificatifs de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'un mandat spécial d'un montant estimé à 2 500 € pour le remboursement des frais de réception de la délégation burundaise.

Les dépenses seront imputées au budget 2019 – Frais de représentation.

2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au titre d'adjoint technique principal 1ere classe, il est proposé de créer un poste au grade d'adjoint technique principal 1ere classe.

5 agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au titre d'adjoint technique principal de 2ème classe, il est proposé de créer 3 postes au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et 2 postes au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet.

1 agent remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au titre d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, il est proposé de créer un poste au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

Considérant le tableau des emplois en cours,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique principal 1ere classe, 5 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe (3 temps complet et 2 temps non complet) et 1 emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, en raison d'avancements de grade,

Le Maire propose à l'assemblée la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique principal 1ere classe, permanent à temps complet.
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps complet
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet
- 1 emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, permanent à temps complet

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire.

3 –COMPTE RENDUS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ REVISION TARIFS COMMUNAUX

Présentation de Josy FROGER

Madame FROGER propose une nouvelle présentation du tableau des tarifs communaux ainsi qu'une révision des tarifs.

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, il est décidé de revoir la grille proposée par Madame FROGER tant au niveau de la présentation que des tarifs.

Le sujet sera de nouveau abordé lors du prochain conseil municipal

➤ TRAVAUX EN COURS

Présentation de René-François JOUBERT

- Travaux de chaussée - ZA l'Alouette III

Les travaux sont pilotés par Angers Loire Métropole.

Après constat d'un revêtement de fonds non conforme (le sous-sol n'aurait pas été assez décaissé lors de précédents travaux), les travaux vont prendre du retard.

Des points de sondage ont été réalisés et l'ensemble serait insuffisamment solide pour le passage de semi-remorques.

Angers Loire Métropole a fait réaliser un test contradictoire par une autre entreprise qui a rendu les mêmes conclusions.

Il convient de trouver des solutions techniques et financières pour des travaux supplémentaires estimés à environ 80 000 €.

La question se pose de déposer un recours contre l'entreprise qui a fait les travaux précédemment.

- Enfouissement de réseaux – route de la Poueze

C'est le SIEMML qui effectue les travaux.

Une fois fini, c'est l'entreprise COLAS qui prendra le relais.

- Travaux de voirie

La rue Principale sera fermée à compter du 03 Juin pour 15 jours.

Pendant cette période, la circulation rue neuve se fera dans les 2 sens (suppression stationnement sauf 2 places pour la boulangerie)

La fin des travaux est prévue pour fin juin /début juillet

- Réhabilitation de la Salle Hugues Aufray

Suite à l'appel à candidatures, 2 entreprises ont été retenues :

- Lot Electricité : ATEBI ENERGIES

- Lot chauffage/ventilation : ANJOU CLIM SERVICES

Le démarrage des travaux sera avancé à fin juin au lieu de début juillet.

Le délai des travaux sera d'environ 3 semaines.

➤ - GROUPAMA

Groupama qui assure les bâtiments communaux a demandé à visiter certains bâtiments afin d'apporter des conseils en terme de sécurité.

Les bâtiments visités ont été : l'Eglise, la salle USC et l'atelier communal

➤ DREAM

Présentation de Jean-Paul TAGLIONI

Il s'agit d'une journée citoyenne (5 et 6 octobre 2019) sous forme d'un relais d'environ 300 km, à cheval, à pied, à vélo entre les communes d'Angers Loire Métropole.

Les relayeurs arriveront à Saint Clément par la Meignanerie puis repartiront vers le Plessis Macé

Il est proposé pour Saint Clément de faire le relais avec 2 carrioles à cheval le vendredi après-midi (environ 30 min)

Les personnes qui le souhaitent pourront marcher ou courir à proximité.

➤ INFORMATISATION GESTION CIMETIERE

Présentation de Philippe VEYER

Afin d'informatiser la gestion du cimetière, deux entreprises ont été reçues pour présenter leur logiciel.

➤ - FEU D'ARTIFICE

Présentation de Josy FROGER

Comme le comité des fêtes a suspendu l'organisation de plusieurs manifestations en 2019, c'est l'APE qui va organiser et financer le feu d'artifice qui aura lieu de jour de la fête des écoles.

➤ LOCAL EPICERIE

Présentation de Jean-Paul TAGLIONI

Des membres du conseil municipal ont rencontré Monsieur RICHE, boulanger de la commune, qui souhaite ouvrir une boulangerie dans le local épicerie.

Les élus ont demandé la communication d'un projet plus avancé.

Fin de séance : 23h15